

L'Europe retarde son examen sur Axalto-Gemplus

Le projet de rachat de Gemplus par Axalto soulève encore de nombreuses questions auprès des autorités européennes qui doivent se prononcer sur la question traditionnelle de l'anti-trust lorsque se présente une fusion de cette ampleur.

En effet, Gemalto, le géant issu de la réunion des deux acteurs de la carte à puce, avec un chiffre d'affaires combiné pro-forma de 1,8 milliard d'euros, formera un nouvel ensemble leader mondial dans le domaine de la sécurité numérique. Gemalto contrôlerait la moitié du marché mondial des cartes SIM pour la téléphonie mobile (61 % de l'activité du géant serait dans les télécoms), mais aussi environ la moitié du marché des cartes bancaires des smart-carts à processeur, que l'on retrouve dans la sécurité. Le rachat fait aussi l'objet d'une plainte du troisième acteur mondial, Oberthur Card Systems, qui voit d'un très mauvais œil la fusion des numéros un et deux du marché. La Commission européenne a reporté de 15 jours la date limite d'examen de ce dossier, au 19 mai.